



**EN DIRECT
DU CONSEIL MUNICIPAL**

www.othis.fr

SEANCE DU 21 MAI 2008

→ **Environnement**

Projet d'implantation d'une plateforme multimodale dans le périmètre de la gare de Dammartin-en-Goële/Juilly/Saint-Mard – Avis *Rapporteur : M. CORNEILLE*

A la suite de la découverte, mi avril, d'une lettre du Préfet Directeur Régional de l'Equipeement, Pascal LELARGE, à Réseaux Ferrés de France, pour la réalisation d'une étude d'implantation et de faisabilité d'un terminal de transports combinés dans le périmètre immédiat de la gare de Dammartin-en-Goële/Juilly/Saint-Mard, M. CORNEILLE Conseiller Général, Maire d'Othis et M. ROMANDEL, Conseiller Régional, ont réuni les maires concernés, le Président du SIEP et celui de l'ADEV afin d'adopter une position unanime contre l'arrivée de cet équipement porteur de nuisances dans notre canton. Sous leur impulsion, le SIEP et l'ensemble des communes prendront une délibération similaire visant à demander à l'Etat et à la Région de renoncer définitivement à ce projet. Le Conseil Municipal s'est exprimé en ce sens lors de sa séance du 21 mai et a refusé la concertation demandée par le Préfet à propos d'un équipement unanimement rejeté dans le canton.

→ **Finances**

Décision Modificative n°3 *Rapporteur : M. GELINAT*

En marge de la présentation de la DM n°3, M. ROMANDEL, Vice-Président de la Communauté de Communes de la Plaine de France s'est réjoui du nouvel état d'esprit qui prévalait au sein de l'intercommunalité après deux années difficiles. Il a notamment indiqué que le Budget de la Communauté de Communes avait été adopté à l'unanimité et rappelé les bénéfices pour Othis de l'adhésion en 2002 à cette collectivité.

En fonctionnement ce sont 661 000 € que la Plaine de France apporte au budget municipal, en augmentation de 5 % par rapport à 2007. Dans le même temps les taux d'imposition sur les ménages n'augmenteront pas cette année. L'ensemble des aides de la Communauté (Dotation de Solidarité Communautaire, aide au fonctionnement associatif, à l'animation et à l'embellissement de la ville) permettent d'envisager l'année 2008 avec sérénité et confortent la volonté municipale de défense du pouvoir d'achat des familles. Ces aides ont trouvé une traduction dans la Décision Modificative n°3.

→ **Vie scolaire**

Classes de découverte – Avis *Rapporteur : Mme BERNASZUK*

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur la sortie organisée par l'école primaire des Huants et sur les projets présentés par l'école élémentaire de Beaupré, afin de solliciter une subvention du Conseil Général pour ces classes de découverte.

→ **Renouvellement des conventions avec les C.I.F. pour le transport des scolaires**

Rapporteur : M. QUERREC

Le Conseil Municipal a renouvelé deux conventions relatives aux transports scolaires : l'une pour les élèves du collège résidant sur les quartiers de la Jalaise, des Huants et du Centre Ville (transports effectués sur les lignes régulières des Courriers d'Île de France. Cette convention originale est propre à la seule ville d'Othis.

Elle permet aux élèves de bénéficier de la carte OPTILE à titre gracieux (seuls les frais administratifs d'un montant de 12 € restent à la charge des familles), le coût de ce titre de transport étant supporté à part égale par la collectivité et la société de transports.

L'autre pour les élèves résidant à Beaumarchais pour leur permettre d'accéder à l'école de Beaupré.
Au total la contribution financière de la ville au transport des scolaires s'élève à plus de 21 000 €.

→ **Enfance et Jeunesse**

Contrat Educatif Local – Validation du programme d'actions pour l'année 2008/2009

Rapporteur : Mme BERNASZUK

Le Conseil Municipal a validé le programme d'actions du Contrat Educatif Local, pour l'année 2008/2009. Les actions d'accompagnement à la scolarité sont reconduites dans leur intégralité. Dans le cadre des actions éducatives, un nouveau centre de loisirs sera ouvert en septembre 2008 dans l'ancienne école des Huants et accueillera les enfants de 3 et 4 ans.

→ **Vie associative**

Subventions aux Associations – 2^{ème} partie *Rapporteur : M. DOMENC*

Le second volet de subventions a été voté pour un montant global de 5 870 € réparti comme suit :

CORD 480 €, Alpine Francilienne 420 €, CoopAqua 730€, Flashdance 1 050 €, Amicale othissoise de Tarot 920 €, Café littéraire 470 €, Hand Ball Club 300 € et Fondation France libertés 1500 €.

→ **Subventions exceptionnelles** *Rapporteur : M. DOMENC*

Des subventions exceptionnelles ont été octroyées aux associations suivantes : « Ecole multisports Les Kangourous », « Les jours heureux » (animation des personnes âgées de la maison de retraite de Dammartin-en-Goële, « Centre d'Animation Socio Culturelle » pour une exposition sur la vie de Gérard de Nerval, « Présence de Nerval » pour une conférence donnée sur Gérard de Nerval, « Action contre la faim » dans le cadre de ses initiatives de solidarité internationale et en particulier son intervention auprès des populations du sud de la Birmanie suite au passage du cyclone Nargis le 2 mai dernier, pour un montant total de 3 100 €.

Par ailleurs M. DOMENC a présenté les propositions de la Municipalité pour l'aide aux associations othissoises dans le cadre de la contribution de la Plaine de France. Elles seront examinées mercredi 28 mai 2008 et représentent un montant total de subventions de 142 800 €.

INFORMATIONS

Prévention spécialisée

M. CORNEILLE, Conseiller Général, Maire d'Othis, a indiqué qu'il avait obtenu la création de deux postes d'éducateurs spécialisés, qui dès juin 2008 travailleront sur le secteur Othis/Dammartin-en-Goële/Saint-Mard/Saint Souplets.

Mobil Etudes

Pour réduire les coûts de transport des étudiants Seine-et-Marnais entre leur domicile et leur lieu d'études supérieures, le Conseil Général vient de créer une nouvelle aide attribuée au prorata de la distance parcourue. Pour tout renseignement : www.jeunesse77.fr

Plaine de France

Bébé Bonus : la Communauté de Communes de la Plaine de France a décidé de doubler l'aide départementale Bébé Bonus au profit des familles utilisant les services d'une assistante maternelle agréée et d'un assistant familial. Cette mesure sera opérationnelle en septembre 2008 et les familles concernées percevront de la Plaine de France, par enfant, une aide trimestrielle de 60,90 € ou 150 € en fonction de leurs revenus.

Environnement

Les beaux jours sont propices aux travaux dans les jardins et les maisons, occasion de rappeler quelques règles d'éco-citoyenneté : **les déchets verts ne doivent être sortis que la veille au soir du ramassage et mis dans les sacs papier appropriés.**

Rappel de l'arrêté préfectoral du 8 novembre 1990 :

Les travaux bruyants effectués sur la voie publique ou dans des propriétés privées à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doivent être **interrompus entre 20h et 7h et toute la journée des dimanches et jours fériés.**

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou appareils, tels que perceuses, tondeuses... ne peuvent être effectués que :

- **de 7h à 20h les jours ouvrés**
- **les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30**
- **les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**